

ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY DE DÉLIBÉRATION DU DIPLÔME DE LICENCE

DU DOMAINE Arts, Lettres, Langues

DE LA MENTION Langues étrangères appliquées

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'Éducation articles L613-1 et L712-2 ;

Vu l'arrêté 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2022, l'arrêté du 17 avril 2023 et l'arrêté du 26 juin 2023 accréditant l'Université de Poitiers en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu la délibération n°CFVU 20241017_19 de la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 octobre 2024 adoptant à l'unanimité la charte des examens 2024-2025 ;

Vu les modalités de contrôle des connaissances et compétences prévues pour l'année universitaire 2024-2025 ;

Vu les propositions de M. Stéphane BIKIALO, Doyen de l'UFR de Lettres et Langues

ARRÊTE**Article 1 :**

Le Jury du semestre Pair et Impair

de la première à la deuxième année de la session 1 à 2

est composé pour l'année universitaire 2024/2025 de :

Président(e) du Jury (Titulaire) :

Mme ROBERT Jessica Professeur Certifié

Président(e) du Jury (Suppléant(e)) :

M. CORMEAU Nicolas Professeur Certifié

Titulaires :

Mme MILLON ZUMSTEIN Isabelle	Professeur Agrégé
Mme ESCURIGNAN Soizic	Maître de Conférences
Mme PICKER Marion	Maître de Conférences
Mme BAGINI Licia	Maître de Conférences
M. FIGUEIRAL MARQUES Arlindo	Professeur Certifié
Mme SUBBOTINA Galina	Maître de Conférences
M. FOUCHER Bruno	Professeur Agrégé

Suppléants(es) :

Mme ZOGLAMI Hanene	Maître de Conférences
M. BILLARD Henri	Maître de Conférences
Mme YECHE Hélène	Professeur d'Université
M. BOILLET Etienne	Maître de Conférences
Mme TEIXEIRA Sandra	Professeur d'Université
Mme BOSKOVIC Sanja	Maître de Conférences
M. AMOUZOU Emile	Maître de Conférences

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et M. Stéphane BIKIALO, Doyen de l'UFR de Lettres et Langues sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 13 Novembre 2024

Pour la Présidente de l'université de Poitiers
et par délégation
la vice-présidente formation
Noëlle DUPORT

La Présidente de l'Université
Virginie LAVAL